

Conditions générales de vente et d'utilisation du service : Swissdox pro

1. DEFINITIONS

Dans le présent contrat, les termes en italique ont le sens qui leur est donné ci-dessous.

Abonnement : « *Abonnement* » désigne un ensemble de prestations et de services qui peuvent être choisis par le *Titulaire de licence*. La conclusion d'un *Abonnement* ou la possession d'un *Abonnement* valide est une condition préalable à l'accès au *Service*.

Conditions : Le terme « *Conditions* » désigne les sections énumérées ci-dessous en caractères gras et en majuscules et en caractères gras et réguliers.

Service : « *Service* » désigne le produit logiciel et l'accès au *Contenu sous licence* via <https://pro.swissdox.ch/>.

Information : « *Information* » signifie toute information, sous quelque forme que ce soit, fournie par le *Service*, autre que le *Contenu Web*, l'Information dérivée et l'Information du *Titulaire de licence*.

Concédant : Le « *Concédant* » désigne Swissdox AG, qui accorde le droit d'utiliser le *Service* conformément aux termes du présent *Contrat*.

Titulaire de licence : « *Titulaire de licence* » désigne un individu ou employée d'entreprise, qui acquiert le droit d'utiliser le *Service* en son nom ou au nom de l'entreprise qui l'emploie selon les termes et conditions énoncés dans ces conditions générales de vente et d'utilisation du service.

Informations du titulaire de licence : « *Informations du titulaire de licence* » désigne les données, le matériel et les autres renseignements sous quelque forme que ce soit que le *Titulaire de licence* met à la disposition du *Concédant* pour lui permettre l'accès au *Service*.

Contenu sous licence : Le « *Contenu sous licence* » désigne les *Informations* et le *Contenu Web* disponibles par le biais du *Service*.

Compte de membre : Le « *Compte de membre* » contient toutes les informations concernant le *Titulaire de licence*, telles que les informations personnelles requises pour offrir le *Service*, l'abonnement, les méthodes de paiement et les détails de facturation.

Contrat : Le terme « *Contrat* » désigne les modalités et conditions énoncées dans les articles suivants.

Contenu Web : « *Contenu Web* » désigne le contenu auquel on accède par l'intermédiaire du *Service* par le biais de liens vers des sites web tiers disponibles.

2. DURÉE ET RÉSILIATION

2.1. Durée

La durée minimale contractuelle est basée sur la durée de l'*Abonnement* choisi pour l'utilisation de Swissdox pro et ne peut être inférieure à celle-ci.

2.2. Renouvellement

Les *Abonnements* valides sont automatiquement renouvelés jusqu'à révocation dès que la durée prévue a expiré. Le *Titulaire de licence* peut désactiver son abonnement à tout moment sur demande dans l'espace client « Mon compte » de Swissdox pro afin d'empêcher le renouvellement automatique. La désactivation n'a pas d'effet suspensif sur un terme existant.

2.3. Résiliation

Une résiliation n'est possible qu'à la fin de la durée de l'*Abonnement* sélectionné et ne peut être inférieure à la durée minimale. Le *Titulaire de licence* a deux possibilités d'annulation :

(a) Le *Titulaire de licence* désactive son abonnement valide et ne le renouvelle pas. Son *Compte de membre* reste en vigueur. À l'avenir, le *Titulaire de licence* pourra choisir un abonnement de son choix à tout moment sans avoir à s'inscrire à nouveau.

(b) Le *Titulaire de licence* désactive son *Abonnement* valide et supprime son *Compte de membre*. Le *Titulaire de licence* a la possibilité de réactiver son *Compte de membre* dans un délai de 10 mois. S'il ne le fait pas, son *Compte de membre* sera irrévocablement supprimé.

3. OBLIGATIONS DU TITULAIRE DE LICENCE

3.1. ACCÈS

3.1.1. Contrôle d'accès

Les conditions préalables à l'accès au *Service* sont la disponibilité d'une connexion Internet, l'inscription et l'ouverture d'un *Compte de membre* auprès de Swissdox AG. Le *Titulaire de licence* choisit un *Abonnement*, conclut un contrat d'*Abonnement* et paie en fonction des options de paiement disponibles (voir section 5). L'accès au *Service* est alors activé.

3.2. UTILISATEURS

3.2.1. Utilisateurs autorisés

Le *Titulaire de licence* est l'utilisateur autorisé de l'accès et de son *Compte de membre*. Le *Titulaire de licence* décide quels co-utilisateurs avec ses données de connexion peuvent accéder au service via son compte de membre. Les co-utilisateurs désignés par le *Titulaire de licence* sont des utilisateurs autorisés. Le nombre d'utilisateurs simultanés est limité à un.

3.3. UTILISATION

3.3.1. Utilisation par les utilisateurs autorisés

Le *Titulaire de licence* doit s'assurer et informer les utilisateurs autorisés que chaque utilisateur autorisé peut accéder, télécharger ou imprimer le *Contenu sous licence* du *Service* pour son propre usage uniquement. Toute utilisation commerciale est expressément interdite. Les avis de droit d'auteur doivent toujours être inclus, mentionnés ou cités en conséquence. Si le *Titulaire de licence* exige l'utilisation du *Contenu sous licence* au-delà de l'utilisation autorisée dans le présent *Contrat*, la procédure de licence du fournisseur de *Contenu sous licence* doit être suivie. Le *Concédant* ne peut accorder aucune licence d'utilisation au-delà de ce qui est stipulé dans le présent *Contrat*.

Le *Titulaire de licence* doit assurer que à tout utilisateur autorisé est interdit,

(a) de copier, numériser ou modifier, reproduire, distribuer, afficher, vendre ou publier le *Contenu sous licence*, ou de distribuer le *Contenu sous licence* à un tiers au dehors de sa propre organisation.

(b) de redistribuer, publier ou utiliser le *Contenu sous licence* ou toute œuvre dérivée du *Contenu sous licence* (y compris les graphiques et images du *Contenu sous licence*) dans tout service commercial de nouvelles ou d'information, ou permettre à un tiers de le faire.

(c) d'utiliser le *Contenu sous licence* en relation avec des systèmes ou applications qui permettent des fonctions d'exploration de données, d'exploration de texte ou d'analyse de tendances ou intégrer les Informations avec des outils ou systèmes de gestion de la relation client, de gestion des commandes, de commerce ou de gestion de portefeuille ou des applications intermédiaires ou administratives sans le consentement écrit du *Concédant* au préalable.

(d) d'utiliser tout système automatisé, y compris mais sans s'y limiter « Robots », « Spiders », « Offline Readers », etc., pour accéder au *Service* d'une manière qui envoie plus de messages de demande aux serveurs du *Concédant* qu'un humain peut raisonnablement produire dans la même période en utilisant un navigateur web traditionnel.

(e) de prendre toute mesure susceptible d'imposer une charge déraisonnable ou disproportionnée à l'infrastructure du *Concédant*.

(f) de créer ou enregistrer une bibliothèque ou des archives partagées de *Contenu sous licence* sous forme électronique qui pourrait servir d'application de recherche.

(g) de modifier, désassembler ou appliquer de l'ingénierie inverse à toute partie du *Service* ou du logiciel qu'il contient.

En cas de violation des conditions d'utilisation ci-dessus, le *Titulaire de licence* est tenu d'empêcher toute utilisation non autorisée. En cas d'infraction, Swissdox AG se réserve le droit de bloquer l'accès au *Service* à tout moment.

3.3.2. Conditions particulières d'utilisation des fournisseurs de contenu individuels

Le *Titulaire de licence* reconnaît les conditions d'utilisation particulières suivantes du *Contenu sous licence* mis à disposition sur le *Service* et s'engage à les respecter pleinement en plus des conditions générales d'utilisation :

(a) conditions particulières d'utilisation de Axel Springer Syndication : l'utilisation d'articles tirés des produits de presse d'Axel Springer Syndication pour des revues de presse ou des analyses/ observations des médias est autorisée pour le *Titulaire de licence* pour son propre usage, mais exclue pour le compte de tiers. Si ce service est souhaité, il nécessite un accord séparé "Press Review License" ou "Digital Processing License" avec Axel Springer Syndication. Le *Titulaire de licence* a le droit de sauvegarder temporairement les différents articles de presse (jusqu'à un maximum de 20 articles de presse par client en même temps) sur son ordinateur. Toutefois, les articles de presse doivent être supprimés dans les trois jours suivant leur mémorisation. Les articles de presse ne peuvent pas être transmis à des personnes qui ne sont pas des utilisateurs autorisés.

En cas de violation des conditions d'utilisation susmentionnées, le *Titulaire de licence* et les *Institutions participantes* collaboreront et feront des efforts raisonnables pour prévenir toute utilisation non autorisée en signalant la violation et en appuyant le *Concédant* en conséquence.

3.3.3. Obligation de diligence des utilisateurs autorisés

(a) Les éléments de sécurité sont à tenir secrets et à protéger contre les abus. Le mot de passe ne doit pas être facilement identifiable (pas de plaques d'immatriculation, de numéros de téléphone, de simples séquences de chiffres, etc.) Le *Titulaire de licence* supporte toutes les conséquences résultant de l'utilisation de ses moyens d'identification ou de ses éléments de sécurité par lui-même ou par d'autres utilisateurs autorisés qu'il aura désignés.

(b) S'il y a des raisons de croire que des tiers non autorisés ont eu connaissance du mot de passe, celui-ci doit être immédiatement modifié.

(c) Le risque posé par les équipements terminaux utilisés pour accéder au *Service* doit être réduit au minimum par l'utilisation de mesures de protection appropriées. En particulier, le *Titulaire de licence* doit tenir à jour les systèmes d'exploitation et les programmes d'application et installer immédiatement les mises à jour de logiciels et les mises à jour de sécurité fournies ou recommandées par les fournisseurs respectifs. Le *Titulaire de licence* doit également prendre les précautions de sécurité habituelles pour l'utilisation de l'internet via le terminal correspondant (par exemple, utilisation d'un programme anti-virus à jour et d'un pare-feu). Les appareils terminaux mobiles

ou accessibles à des tiers doivent être protégés contre toute utilisation ou manipulation non autorisée (par exemple, au moyen d'un verrouillage de l'appareil).

(d) Le *Titulaire de licence* est responsable de s'assurer que les utilisateurs autorisés qu'il a désignés pour utiliser le *Service* respectent également toutes les obligations susmentionnées.

3.4. PROTECTION DES DONNÉES ET SÉCURITÉ SUR INTERNET

Le *Service* est utilisé via l'internet et donc via un réseau ouvert accessible à tous. Pour la transmission des données entre le *Titulaire de licence* et le *Service*, Swissdox AG utilise des mécanismes de cryptage techniquement efficaces qui rendent fondamentalement impossible la consultation de données confidentielles par des personnes non autorisées. On ne peut cependant pas exclure complètement que les données transmises puissent néanmoins être consultées par des personnes non autorisées. Certaines caractéristiques techniques de la configuration de la connexion (par exemple, les adresses IP) ne peuvent pas être cryptées. En connaissant ces données, il est possible de localiser la connexion Internet utilisée et l'appareil utilisé. Le *Titulaire de licence* reconnaît en outre que les données peuvent être transmises au-delà des frontières sans contrôle, même si l'expéditeur et le destinataire des données sont situés en Suisse.

Pour la collecte et le traitement des données personnelles, nous respectons la réglementation applicable en matière de protection des données et nous nous appuyons sur plusieurs bases juridiques. Il s'agit notamment de

(a) le consentement donné par le *Titulaire de licence*, qui peut être retiré à tout moment via les paramètres du *Compte de membre* et d'autres outils

b) la nécessité de collecter et de traiter des données à caractère personnel pour l'exécution d'un Contrat avec le *Titulaire de licence*

c) les présentes conditions générales (conditions générales de vente et d'utilisation du service)

d) nos intérêts commerciaux légitimes, tels que l'amélioration, la personnalisation et le développement du service Swissdox pro, la commercialisation de nouvelles caractéristiques ou de produits susceptibles de présenter un intérêt, et la promotion de la sécurité.

4. OBLIGATIONS DU CONCÉDANT

4.1. Licence d'utilisation

Le *Concédant* accorde au *Titulaire de licence* une licence non exclusive, non susceptible de sous-licence et non transférable qui lui permet d'utiliser le *Contenu sous licence* et le *Service* conformément aux termes du présent *Contrat*.

4.2. Contrôle et propriété

Le *Concédant* conserve le contrôle et la propriété de la forme et du contenu du *Service* et du *Contenu sous licence*. Ni le *Titulaire de licence* ni les utilisateurs autorisés n'acquièrent la propriété du *Service* ou du *Contenu sous licence*, et le *Titulaire de licence* ne peut modifier la forme du contenu du *Service* et/ou du *Contenu sous licence*, ni supprimer, dissimuler ou modifier tout avis de copyright du *Contenu sous licence*. Les citations scientifiques doivent être accompagnées d'avis de droit d'auteur.

Le *Contenu sous licence* disponible dans le *Service* est soit sous licence par des fournisseurs de contenu, soit la propriété du *Concédant*. Les droits d'utilisation du *Contenu sous licence* en vertu du présent *Contrat* sont régis par contrat et régissent cette utilisation indépendamment de toute licence de copyright obtenue d'un tiers. Par conséquent, aucune licence de droit d'auteur distincte ne permet la redistribution du *Contenu sous licence* si elle est interdite par le présent *Contrat*.

Le *Concédant* se réserve le droit d'apporter des modifications au volume de *Contenu sous licence* disponible sur le *Service* à tout moment et d'en informer les utilisateurs autorisés via la page d'accès au *Service*. Le *Concédant* accordera l'accès à tous le *Contenu sous licence* concédé sous licence par les fournisseurs de contenu du *Concédant* pour publication sur le *Service*. Un changement dans le *Contenu sous licence* disponible dû à des changements dans le comportement de licence des fournisseurs de contenu du *Concédant* ne donne pas le droit au *Titulaire de licence* de résilier le *Service*. Tous les droits d'auteur et les droits d'utilisation du *Contenu sous licence* sont réservés aux fournisseurs de contenu et/ou aux auteurs du *Concédant*.

5. ABONNEMENTS

5.1. Droits de licence et conditions de paiement

Le droit de licence est le prix d'un *Abonnement* sélectionné et n'est pas remboursable. Les *Abonnements* et les prix sont disponibles à tout moment sur le site web de Swissdox AG. La redevance est perçue une fois au début de la durée d'un *Abonnement* sélectionné. Swissdox AG propose deux modes de paiement alternatifs :

a) Paiement par carte de crédit : le paiement par carte de crédit est possible pour tous les *Abonnements* proposés. Lorsqu'un *Abonnement* est acheté pour la première fois, l'achat immédiat est obligatoire et se fait exclusivement au moyen d'une carte de crédit valide. Les *Abonnements* d'une durée inférieure à 30 jours ne peuvent également être achetés qu'avec une carte de crédit valide.

b) Paiement par facture : après l'achat initial d'un *Abonnement*, le *Titulaire de licence* a la possibilité de demander le paiement par facture pour tous les *Abonnements* d'une durée de 30 jours ou plus. La facture sera livrée par voie électronique au contact e-mail valide du destinataire de la facture. Le paiement est dû dans les 20 jours suivant la réception de la facture, net et sans déduction. Si la facture est émise à un *Titulaire de licence* à l'étranger, les frais bancaires seront à la charge du *Titulaire de licence*.

En cas de retard de paiement, des frais de rappel de 50,00 CHF et des intérêts de retard de 6 % seront facturés.

En cas de recouvrement de créances, de report de dettes et de faillite, 5 % du montant de la créance (minimum

50,00 CHF, maximum 300,00 CHF) seront facturés pour les activités. Swissdox AG se réserve le droit de vérifier à tout moment la solvabilité des *Titulaires de licence*.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Ils entrent en vigueur pour tous les *Titulaires de licence* en même temps. Si un *Titulaire de licence* n'accepte pas les modifications, la section 6.3. s'applique.

6. GÉNÉRALITÉS

6.1. Garantie, responsabilité et indemnisation

Le *Titulaire de licence* reconnaît et accepte que le *Service* et le *Contenu sous licence*, ainsi que la documentation qui les accompagne, sont fournis "tels quels" et "tels que disponibles" et le *Concédant* ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon concernant le *Service*, qui est exempt d'erreurs, de virus ou d'autres éléments nuisibles, ou qu'il fonctionne sans interruption. Le *Concédant* s'efforcera, dans la mesure du raisonnable, de mettre le *Contenu sous licence* à la disposition des utilisateurs autorisés à tout moment, 24 heures sur 24, à l'exception de l'entretien courant. Le *Concédant* s'engage à rétablir le *Service* dans les meilleurs délais en cas d'interruption. Les interruptions programmées pour l'entretien courant seront annoncées sur la page accès au *Service*. En particulier, mais sans s'y limiter, le *Titulaire de licence* reconnaît et accepte que ni le *Service*, ni le *Contenu sous licence*, ni aucune partie de celui-ci, ni sa fourniture ne constituent une quelconque forme de conseil, recommandation, représentation, approbation ou accord.

Le *Concédant* n'est pas responsable de l'exactitude ou de l'actualité du *Contenu sous licence* ni des pertes ou dommages de quelque nature que ce soit liés à la fourniture ou à l'indisponibilité du *Service*.

Aucune des parties ne doit subir de pertes ou dommages consécutifs, exemplaires, spéciaux ou punitifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes ou dommages aux données, les pertes commerciales ou les profits, qu'elles soient informées de la possibilité d'une telle perte ou d'un tel dommage ou qu'ils découlent de délits, d'une rupture de contrat ou autres.

Aucune des parties ne peut être tenue responsable des cas de force majeure, tels que catastrophes naturelles, guerres, grèves, etc. et ne peut être tenue responsable des dommages résultant de tels événements ou y étant liés.

6.2. Clause salvatrice

Si une disposition du présent *Contrat* est jugée invalide ou inapplicable en tout ou en partie par une autorité compétente, la validité de toutes les autres dispositions (et du reste de cette disposition, le cas échéant) ne sera pas affectée.

6.3. Modifications au contrat

Swissdox AG se réserve le droit de modifier les services et les prix proposés à tout moment. Swissdox AG peut modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Le *Titulaire de licence* sera informé à l'avance de tout changement de manière appropriée. Si le *Titulaire de licence* n'accepte pas les modifications, il peut mettre fin à l'utilisation du service avant l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées.

6.4. Droit applicable et for

Le présent *Contrat* est soumis au droit suisse et le for juridique est Zurich.

© Swissdox AG
Zurich, août 2020